

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

Ministère de l'Agriculture et de la  
Pêche

NOR : ...

**ARRÊTÉ du 20 AOUT 2008**

**portant affectation d'élèves de la 46<sup>ème</sup> promotion de l'Ecole Nationale Supérieure de  
Sécurité Sociale dans les organismes de mutualité sociale agricole**

**Le ministre de l'agriculture et de la pêche**

Vu le code de la sécurité sociale, notamment ses articles R. 123-47 et R. 123-47-1 ;

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>**

Les anciens élèves de la 46<sup>ème</sup> promotion de l'Ecole Nationale Supérieure de Sécurité Sociale dont les noms suivent sont affectés, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2008, dans les organismes de mutualité sociale agricole désignés ci-après :

BOUILLOT Alain, caisse de mutualité sociale agricole de Marne - Ardennes - Meuse ;

DEVALLEZ Myriam, caisse de mutualité sociale agricole de l'Aisne ;

GORSSE Mathieu, caisse de mutualité sociale agricole de la Charente ;

MERLE Séverine, caisse de mutualité sociale agricole de la Gironde ;

SECK Isabelle, fédération des caisses de mutualité sociale agricole de l'Ain-Rhône.

**Article 2**

Le directeur des affaires financières, sociales et logistiques est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 20 AOUT 2008

Le ministre de l'agriculture et de la pêche

*Pour le Ministre et par délégation*

Le Directeur-adjoint



Philippe AUZARY